

20 juil 2011 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2011](#)

Sécurité sociale

Adaptation du plafond de l'intervention majorée à l'évolution du bien-être

Adaptation du plafond de l'intervention majorée à l'évolution du bien-être

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte les plafonds de revenus de l'intervention majorée de l'assurance à l'évolution du bien-être.

Les plafonds pour l'octroi du régime préférentiel sont majorés de 0,7 % au 1er septembre 2011 et de 1,3 % au 1er janvier 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>